

CONFERENCE NATIONALE SOVERAINE

REPUBLIQUE TOGOLAISE

s/c HOTEL DU 2 FEVRIER

B. P. 131 LOME - TOGO

Tél. (228) 21 - 00 - 03 Téléfax (228) 21 - 62 - 66

RAPPORT N° 18 : SEANCE DU MARDI 30 JUILLET 1991

L'an mil neuf cent quatre vingt onze et le trente juillet ;
La Conférence Nationale a ouvert sa séance à 15 heures 05 avec
une minute de recueillement.

Après que l'assemblée eut exécuté l'hymne national, le Président
du Présidium a pris la parole pour lancer encore un appel aux
délégués en vue du respect de l'opinion des autres qui est une
exigence de la démocratie. Il a demandé à la Conférence de donner
au peuple l'exemple de la tolérance indispensable à toute vie
communautaire. Il a également demandé d'éviter les prises de
positions qui sèment le doute sur l'objectif de la Conférence qui
est avant tout, l'unité nationale. Il a insisté, enfin sur le
fait qu'il ne fait pas de distinction entre les délégués. Un
ordre du jour en trois points fut ensuite proposé et adopté.

- 1- Rapport de la séance du 29 juillet 1991,
- 2- Suite des communications,
- 3- Divers :
 - . droits de réponse,
 - . courriers,
 - . autres.

Après la lecture et l'adoption du rapport de la séance du 29
juillet 1991, la série des communications a été ouverte avec
celle de Madame Ahlonkoba AITHNARD, Ministre des Affaires
Sociales et de la Condition Féminine qui tout en se réjouissant
de la tenue des Assises Nationales, lieu de confrontation des
idées, destinées à jeter les bases d'une nouvelle société sans
discrimination, a reconnu la nécessité d'un bilan. Elle a donc
présenté les idées-forces qui ont sous-tendu les actions de son
département :

- fonder la promotion de la femme sur sa libération économique et donc mettre l'accent sur les activités génératrices de revenus pour les femmes en milieu rural et sur l'éducation de la jeune fille,
- compter avec le temps et les changements de mentalité.

Madame AITHNARD a ensuite fait remarquer que les réalisations faites dans cette perspective, les efforts déployés ont été occultés et annihilés par les tares du système notamment la suspicion qui entoure la moralité des femmes qui ont occupé des postes de responsabilité.

Pour éviter cela, Madame AITHNARD a recommandé que les responsables politiques soient accompagnés de leurs conjoints lors des manifestations officielles et en a profité pour rendre hommage à son mari, ses enfants, sa famille qui lui ont toujours gardé leur confiance.

L'intervenant a alors demandé au peuple de ne pas lui tenir rigueur de ses actes et propos qui ont pu l'offenser et conclu sa communication en adressant aux femmes un appel à la solidarité et aux jeunes filles une invitation à la persévérance dans la conquête de la dignité de la femme.

Ce fut le tour de Monsieur DAGBOVIE, délégué d'Action-Consommateurs de prendre la parole. Après avoir brièvement présenté les objectifs de son association, l'intervenant a axé son intervention sur les prestations d'eau, d'électricité et de téléphone dans notre pays. Action-Consommateurs a relevé le caractère excessif des coûts de distribution de l'eau, de l'électricité et du téléphone alors que l'Etat et les collectivités locales ne règlent pas leurs factures. Elle a également mis l'accent sur le manque d'infrastructures dans ce domaine.

Action-Consommateurs recommande donc la diminution de ces coûts, la vulgarisation et l'amélioration de la qualité de leurs prestations et la restitution des sommes frauduleusement extorquées aux consommateurs par la Société SAFEGE sous le couvert de vérification des installations électriques.

Monsieur DAGBOVIE a au nom de son association émis aussi des recommandations dans le domaine de la santé publique et de l'hygiène alimentaire notamment la suppression des droits de douane sur les produits pharmaceutiques, la généralisation des pharmacies villageoises, la traduction des résultats scientifiques en message éducatif en vue d'obtenir une prise de conscience du danger des intoxications alimentaires et enfin il a souhaité le développement du rôle formateur de toutes les associations de consommateurs qui barreront le chemin à tout régime tentant d'écraser le consommateur.

La parole fut ensuite donnée à Monsieur AYISSAH AGBETRA, Ministre de la Santé Publique pour faire un bilan des actions menées dans le domaine sanitaire de 1967 à nos jours. Après un tour d'horizon des réalisations, réhabilitation et nouvelles implantations de structures, formation du personnel, lutte contre les maladies, le Ministre de la Santé a affirmé que les actions sanitaires ont de beaucoup contribué à l'amélioration de certains indicateurs de santé notamment la mortalité générale, la mortalité infantile, l'espérance de vie, l'incidence de l'onchocercose, de la lèpre, etc. Il a reconnu cependant la permanence de certaines faiblesses : la non maîtrise de l'endemie palustre, l'insuffisance des équipements hospitaliers et le problème de leur maintenance, l'insuffisance également de l'approvisionnement en médicaments essentiels et le manque de personnel.

Monsieur AGBETRA a enfin tracé les perspectives d'avenir pour le Togo qui se trouve selon lui dans le peleton de tête dans la sous-région en matière de santé publique.

La communication suivante a été celle du Comité d'Action pour la Démocratie et le Développement Intégré (CADDI).

Après une brève présentation de son association et de ses objectifs, M. LAMBONI Kangbéni, a énuméré les déséquilibres socio-économiques et culturels qui constituent des obstacles importants à notre marche vers la démocratie intégrale et durable. Il a préconisé des solutions susceptibles de relever ces défis à savoir, le démantèlement de toutes les formes de disparités régionales, sociales et culturelles en vue de l'instauration d'une équité sociale, condition indispensable pour la pérennisation de la démocratie au Togo. Il a en outre fait une série de recommandations relatives notamment à :

- l'érection d'un monument dans toutes les préfectures en hommage aux martyrs du Renouveau Démocratique au Togo,
- l'instauration d'une journée commémorative de la Révolution Démocratique togolaise.

Il a proposé au futur Gouvernement l'abolition de toutes les formes de discriminations découlant des privilèges rattachés à des affinités avec les pouvoirs en place, au degré de zèle ou de fidélité à un régime donné, l'abolition des domaines réservés au Chef de l'Etat et à l'armée. Il a recommandé l'abolition immédiate de tous les symboles du RPT et de son Président Fondateur (statues et photos géantes) dans les lieux publics, services administratifs, bars, hôtels et autres.

Pour terminer, il a lancé un appel à la repentance et au pardon en vue de sauvegarder l'Unité Nationale.

La dernière intervention avant la pause fut celle de M. GADO Souleymane, Ministre de l'Equipement et des Postes et Télécommunications, Ministère qui regroupe plusieurs Services publics et Sociétés para-publiques dont les actions conjuguées sont au coeur du développement. La communication de

M. GADO a donc porté sur les réalisations et les faiblesses de ces différents Services et Sociétés notamment l'Urbanisme et l'Habitat, les Travaux publics, l'Hydraulique et l'Energie. Ainsi pour ce qui concerne l'Habitat le Ministre a reconnu que les dispositions prises pour améliorer le cadre de vie des populations et faciliter l'accès à la propriété immobilière connaissent de sérieuses difficultés dans leur application sur le terrain : problèmes d'approvisionnement en eau et en électricité, ramassage des ordures ménagères, drainage des eaux de pluie et des eaux usées, assainissement des villes, etc... Quant à la Direction Générale des Travaux publics qui est chargée de l'entretien des routes, elle se heurte au problème de la courte durée de vie des routes bitumées à cause des surcharges répétées et du manque d'entretien lié à l'insuffisance des crédits.

M. GADO a enfin abordé le problème de l'Hydraulique et de l'Energie. Il a reconnu la réalité des problèmes soulevés par le délégué d'Action-Consommateurs mais a indiqué que dans ce domaine il est difficile de concilier les préoccupations sociales et celles concernant la rentabilité. M. GADO a conclu sa communication en exhortant les futurs dirigeants du pays à prêter une attention particulière au Ministère de l'Equipement, des Postes et Télécommunications pour améliorer ses services en vue de favoriser le développement.

Après la première pause intervenue à 17 heures 42 minutes, la séance reprendra à 18 heures 05 minutes avec la communication du Comité d'Action pour la Promotion Rurale et le Développement représenté par M. Daniel Kossi WOZUFIA. Une brève présentation de son association permettra à l'intervenant de rentrer dans le vif du sujet. Selon M. WOZUFIA la principale richesse de notre pays est sa population. Les Togolais doivent donc être animés de l'esprit d'initiative. C'est pour cela que l'intervenant, après avoir défini le terme "Entrepreneur" et décrit le rôle que doit jouer celui-ci, a fulminé la campagne de dénigrement qui a été organisée contre l'entrepreneur pendant vingt-cinq ans (25) par un régime jaloux de sa réussite. Il a souhaité une réhabilitation

de l'entrepreneur au profit duquel il a proposé des émissions radio-télévisées, l'institution de prix des services de renseignements et une diminution des impôts. Le CAPRUD a condamné la centralisation qui rend les régions otages du Pouvoir en place et s'est prononcé pour une décentralisation politique et surtout économique qui permettrait à chaque région de développer ses propres initiatives à partir de ses potentialités. Pour stimuler la volonté de ces régions, le CAPRUD a proposé qu'il soit institué des prix pour récompenser les régions, créé des banques de développement rural et autorisé la création de radio et télévision libres régionales.

Ce fut ensuite le tour de l'Association pour la Promotion de l'Etat de Droit représentée par Mme Virginie Madoe AHODIKPE. L'intervenant a d'abord rendu hommage à tous les combattants de la Démocratie et salué particulièrement M. Ekué Désiré ADAMAH, professeur à l'UB. Suivront alors une présentation de l'APED dans ses objectifs et une définition de l'Etat de Droit qui signifie la soumission de l'Etat au droit. Parmi les divers principes qui sont celui d'un Etat de droit, l'APED a insisté particulièrement sur l'indépendance de la magistrature et regretté qu'en vertu du principe de l'unicité de vue, le RPT ait pu, lors de son Congrès de 1976 à Kara, supprimer l'indépendance de la magistrature, ce qui a permis au Chef de l'Etat de devenir progressivement l'unique et suprême magistrat de la Nation, aussi bien au Siège qu'au Parquet. L'APED a ensuite insisté sur la nécessaire responsabilité qui doit accompagner toute liberté. Par ailleurs, l'APED considère que, pour une démocratie saine au Togo,

il faut :

- rétablir les femmes dans leurs droits et leur dignité dans une démocratie paritaire,
- réhabiliter le monde rural,
- décentraliser largement l'Etat en donnant aux collectivités leur pleine et entière responsabilité.

Enfin, l'APED a lancé un appel à l'humilité politique, au grand pardon et la réconciliation.

L'Association Professionnelle des Revendeuses de Tissus par la voix de Mme TRENOU Dédé Evelyne a constaté au préalable l'échec de plus de 24 ans de vie politique avant de protester contre le fait de considérer les femmes comme complices dans la mauvaise gestion des biens du pays. Elle a affirmé que contrairement à ce que l'on pense, le régime a seulement exploité les femmes sans s'occuper de résoudre leurs problèmes. L'intervenant a fustigé la campagne de discrédit organisée en 1981 par le pouvoir contre les revendeuses de tissus, campagne qui n'est qu'une mascarade orchestrée dans le but de leur ravir le monopole de ce commerce au bénéfice de l'Etat. L'APRT a déploré la fermeture des marchés lors des visites de Chefs d'Etat et la manière dont les pouvoirs publics ont voulu déplacer les femmes du grand marché vers le marché Hédzranawoé trop exigü. L'APRT a proposé certaines mesures pour maintenir et développer son secteur d'activité qui reste selon elle un palliatif au chômage des femmes et un régulateur de tensions sociales en période de crise économique. L'APRT a également souhaité la fermeture de tous les camps de concentration et de tortures disséminés dans les quartiers de la capitale et exigé le rétablissement de la femme dans ses droits.

La communication suivante a été celle de Monsieur Johnson Justin Amissan, porte parole de l'Association de Défense des Togolais Oubliés et laissés pour compte (DETOL). A la suite, d'une histoire humoristique dans laquelle il a énuméré les noms à consonnance tribaliste des diverses rues de Lomé, l'intervenant a demandé le changement de nom de ces rues. Il a également déploré le tribalisme sous toutes ses formes, reproché aux cadres du Nord de ne pas vouloir investir pour le développement de leurs régions où le régime n'a fait que des investissements de prestige. L'intervenant a proposé la décentralisation du Nord et la création dans chacune de ses régions des institutions propres à faciliter l'investissement. DETOL a souhaité l'introduction dans

les programmes scolaires d'un enseignement sur la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et la création d'un hôpital à la place du camp de Baguida. Il a regretté que les laissés pour compte soient désignés comme casseurs, chômeurs et délinquants par les Autorités Politiques qui n'ont rien fait pour améliorer leur situation, et demandé que l'Etat mette à leur disposition les moyens nécessaires pour qu'ils puissent développer l'agriculture et l'artisanat. DETOL a, pour ce faire, lancé un appel aux pays amis du Togo et spécialement à la CEE, aux USA et à Israël afin qu'ils nous apportent leur concours dans ce domaine. Après avoir mis en garde le Gouvernement de transition sur la situation des laissés pour compte, DETOL a invité tous les togolais à aider le futur Gouvernement afin de relever le défi lancé au peuple par le Régime en place qui a vidé les caisses de l'Etat et proposé au futur gouvernement de passer un contrat social de cinq ans avec le peuple.

Me DOVI, Président de la CNDH et le Ministre de l'Intérieur devaient ensuite informer l'assemblée sur un incident grave survenu à la prison civile de Lomé et qui aurait entraîné des blessés graves et peut-être même des décès. Le Ministre de l'Intérieur a profité de cette occasion pour lancer un appel à la population d'Agou pour que les barricades érigées dans la localité soient levées. Il a également assuré la Conférence que, si à la suite des enquêtes, il s'avérait que les gardiens de la prison ont fait un usage abusif de leurs armes, ceux-ci seront punis.

Suivra ensuite la dernière communication de la journée, celle de la commune de Lomé présentée par Monsieur DARRA Gnininvi. Un à un l'intervenant a relevé les problèmes qui se posent à la ville de Lomé et qui sont entre autres, l'insuffisance des voies de communication, l'inexistence d'égouts, la pollution, l'insalubrité de la ville, l'état de délabrement des voies existantes, les inondations des divers quartiers, l'absence de place verte et de place publique, etc. Il a ensuite dénoncé la

confiscation des terres de Bè et la mascarade orchestrée par le Pouvoir en vue de rendre les Bè responsables du déclenchement d'une guerre civile savamment ourdie par les barons du régime et relevé la restitution par les Bè des 5 000 000 FCFA à eux envoyés par le Président de la République. L'intervenant a insisté particulièrement sur la situation de Bè qui est une zone oubliée. Il a recommandé la résolution rapide de ces divers problèmes, le déplacement des camps du centre ville et l'ouverture des diverses voies de communication à tous les citoyens..

L'intervenant a rendu un hommage mérité à la jeunesse togolaise, à ceux qui ont sorti les cadavres de la lagune de Bè, aux presses nationale et internationale qui ont permis de faire connaître au monde entier les atrocités qui se passent au Togo.

Le deuxième Vice-Président, Monsieur KETEOULI devait ensuite prendre la parole pour inviter les délégués à débiter le travail en commission de manière à faire avancer les travaux de nos assises et pour mettre rapidement en place les organes de transition et sortir ainsi notre pays de l'impasse.

La deuxième pause devait intervenir à 20 H 15 minutes. La séance a repris à 20 H 55 minutes avec le dernier point de l'ordre du jour, les Divers.

D'abord, la parole fut passée à Monsieur NATCHABA pour son droit de réponse. Celui-ci a tenu à dégager toutes ses responsabilités dans l'affaire des tracts de 1977 qui a entraîné l'arrestation des enseignants, fait dont Monsieur DOVI Kuévi a témoigné devant l'assemblée le 27 juillet 1991. Il a expliqué les conditions dans lesquelles il a pris connaissance de cette affaire, et présenté ses excuses au peuple et à tous ceux qui ont pu souffrir de quelque manière que ce soit de ses actes en tant qu'Autorité Administrative. Il a également dit que chaque collaborateur du Chef de l'Etat devait assumer sa responsabilité dans la mauvaise gestion du pays puisque ce sont eux qui lui font les comptes rendus permettant à celui-ci de prendre ses décisions.

Les discussions qui se sont ouvertes après, ont tourné autour des atrocités du régime à Kazaboua et à Pya, atrocités sur lesquelles divers intervenants ont apporté leurs témoignages. Les Préfets SETODJI et ABILEBOU Okandapéou ont été interpellés par les délégués qui estimaient que ceux-ci ne pouvaient pas ne pas être au courant de ce qui se passait à Kazaboua.

L'assemblée a souhaité qu'une séance soit consacrée à ces dossiers en présence des divers Directeurs qui ont eu à administrer le camp de Kazaboua qui devront être interpellés. L'assemblée a été également informée du voyage du Ministre de la Justice qui n'a pas cru devoir aviser au préalable le Présidium.

La séance sera levée à 22 H 30 minutes après une minute de recueillement.

Fait à Lomé le 31 juillet 1991

Le Rapporteur Général,

Me Yaovi Jean DEGLI

www.cnstogo.com